PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 17 Novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle polyvalente de Bieujac sous la présidence de M. Frédéric BIRAC, Maire.

Etaient présents : Mmes DARRIET - JAUBERTIE - MEYER - RISPAIL

MM. NORMANT, MAGOT, CHALOUPIN, BORDESSOULLES, CLAUDEL,

DELAGE, DUFFILLOL, RASSIS, THOMAS

Excusé: M GARRIGUES procuration donnée à M CHALOUPIN

Monsieur Rémy MAGOT est élu secrétaire de séance.

PROCÈS-VERBAL DU 15 OCTOBRE 2022

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur le procès-verbal de la dernière réunion en date du 20 octobre 2022 Le procès-verbal **est approuvé à l'unanimité**

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2020-2024 AUTORISATION DE SIGNATURE DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE

Délibération n° 2022-025

Monsieur Le Maire expose :

Concomitamment à la délibération prise par le Conseil Communautaire de la CDC du Sud Gironde en date du 22 février 2021 qui acte le lancement de l'élaboration du projet social de territoire en vue de la signature de la Convention Territoriale Globale en 2022 par le Président, il convient aujourd'hui d'autoriser Monsieur le Maire à s'engager à signer cette convention qui permettra à la collectivité d'une part, de participer activement à la constitution du projet social Territorial et son évolution prenant en compte les spécificités et les besoins de la population de notre Commune.

Et d'autre part, de bénéficier du maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à son terme le 31 décembre 2021 pour les actions menées sur notre territoire de compétences et inscrites au titre de ce dispositif.

Celles-ci seront basculées dans le plan d'actions de la CTG et par effet, elles bénéficieront en complément de la prestation de base (PSU/PSO) du Bonus Territoire (lié à la signature de la CTG) avec un versement direct aux gestionnaires des équipements, signataires des Conventions d'objectifs et de financements (COF) appropriés.

En complément, des aides pourront être activées pour le développement de l'offre de services à la population au-delà de l'enfance et la jeunesse, sur l'ensemble des lignes politiques portées par la Caf de la Gironde, tel que la parentalité, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, le handicap...

Sur l'exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

- ACTE l'engagement de la Commune dans la signature de la prochaine Convention Territoriale Globale en 2022
- AUTORISE Monsieur le Maire à la signer lorsque celle-ci sera établie.

ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE

Délibération n° 2022-026

Dans un contexte d'augmentation des coûts, il semble pertinent de regrouper les acheteurs publics pour effectuer certains achats et ainsi réaliser des économies d'échelle. En outre, au regard de leur objet, le regroupement peut apporter de la cohérence à l'échelle du territoire.

Dans ce contexte, conformément à l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015, il est proposé de constituer un groupement de commande entre la Communauté de Communes, le CIAS et les communes membres de la CDC qui le souhaitent.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de notre Commune d'adhérer à ce groupement de commande pour ses besoins propres,

Considérant que la demande a été faite à la CdC du Sud Gironde de bien vouloir assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents,

Vu le projet de convention constitutive du groupement joint à la présente délibération,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'adhérer au groupement de commande
- D'approuver que le rôle de coordonnateur du groupement soit assuré par la CdC du Sud Gironde
- De bien vouloir l'autoriser à signer la convention constitutive du groupement
- De désigner, parmi les membres de la commission d'appel d'offres de la commune :
 - M. Frédéric BIRAC en tant que représentant titulaire de la CdC au sein de la commissiond'appel d'offres du groupement
 - M. Rémy MAGOT en tant que représentant suppléant de la CdC au sein de la commissiond'appel d'offres du groupement
- De bien vouloir l'autoriser à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

POINT SUR LES FINANCES

M. Rémy MAGOT présente un point sur les finances de la commune :

Sur un budget primitif 2022 de 433 689 € de fonctionnement, nous avons réalisé début novembre 342 740 € de dépenses. La disponibilité budgétaire est de 90 692 € pour les deux mois à venir. Deux lignes importantes restent à passer : les charges de personnel et le dernier versement au SIRP respectivement d'environ 21 500 et 23 500 euros soit 45 k€. Certes, il restera des factures de fonctionnement à acquitter des frais d'indemnités mais nous pouvons d'ores et déjà espérer un résultat d'exercice excédentaire. L'excédent fonctionnement à la clôture de l'exercice devrait se situer entre 25 et 30 k€ auquel devrait s'ajouter environ 20 k€ de recettes supplémentaires à celles prévues par le budget primitif dont 14 k€ au seul titre de la taxe additionnelle au droit de mutation qui reste à ce jour à confirmer. Ces éléments nous laissent espérer une clôture d'exercice favorable de l'ordre de 50 k€. Cette analyse est à interpréter avec prudence car l'année n'est pas finie et toutes les recettes et les dépenses ne sont pas encore enregistrées.

Les investissements seront eux aussi à l'équilibre couverts par les dotations et l'emprunt malgré des dépassements de coûts relatifs à la construction de l'entrepôt et à l'achat de panneaux de signalisation routière. Ces coûts sont compensés par des travaux effectués en régie générant des économies d'échelles.

Ces nouvelles sont de bon augure à la veille d'une année 2023 marquée par des incertitudes sur le maintien en l'état des dotations, l'augmentation des coûts énergétiques et des matières premières et l'inflation.

POINT SUR LES CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE COMMUNALE

Après sa rencontre avec les Techniciens du SDEEG qui lui ont présenté un bilan des consommations d'énergie de la commune en 2021, M. Rémy MAGOT rend compte au conseil municipal des grandes lignes de ce Bilan :

L'année 2021 marque une baisse de 51 % par rapport à l'année 2020 de la consommation énergétique des bâtiments communaux (Toutes énergies confondues). Cette baisse s'explique par l'installation de la pompe à chaleur Mairie/École elle porte le coût de 3 973 € annuel à 2 547 € soit 36 % d'économie.

L'installation de la pompe à chaleur a pour incidence une augmentation des coûts énergétiques pour le SIRP aujourd'hui mesuré de façon précise par l'installation de deux compteurs distincts (Commune et SIRP). Pour le SIRP, l'évolution de consommation électrique et de coût (incluant une traduction en KWh de la consommation de fioul antérieure) est doublée.

Concernant le passage en LED de l'éclairage public il a entraîné une baisse de la consommation de 14 % sur les seuls deux mois novembre et décembre de fonctionnement de cette technologie sur notre village. Cette baisse de consommation se traduit par une économie financière de 8 % par rapport à l'année 2020.

Le rapport nous montre également que nous n'avons pas de bâtiments énergivores parmi nos locaux. Nous avons, en effet, un ratio moyen de 90 Kwhef au m² (Comprendre Kilowatts Heure efficace). Cela est perfectible car si les normes actuelles sont à 50 kwhef/m²les résultats enregistrés dans la majorité des communes françaises se situent entre 120 et 150 kwhef

FÊTES ET CÉRÉMONIES

Mme Chantal MEYER informe le conseil qu'une réunion est programmée le 21 Novembre 2022 avec les acteurs associatifs locaux impliqués pour finaliser la fête des lumières et prévoir les dernières dépenses à engager.

Une réunion entre les associations bieujacaises et la commission « fêtes et cérémonies » aura lieu le 25 Novembre 2022 à « la Maison » de Bieujac afin de coordonner les dates des manifestations pour 2023.

COMMUNICATION

Le bulletin est en cours de préparation ainsi que le mot qui accompagnera les colis à destination des anciens. Distribution des colis et bulletins communaux autour du 18 Décembre 2022.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

La commission du personnel s'est réunie le 15 Novembre 2022. M. le Maire informe que la responsabilité de cette commission est prise en main par Mme Laetitia JAUBERTIE et l'en remercie. Mme JAUBERTIE présente un projet d'extension d'heures pour notre agent technique Mme Chrystelle DAUBA.

En effet, plusieurs projets communaux sont à venir rapidement : extension locaux comité des fêtes, barbecue buvette, aménagement de l'entrepôt, mise en place chenil communal, aménagement espace de dépôt déchets verts, réalisation toilettes adaptées Personnes Handicapées à « La Maison » ...

Pour ces projets, les élus souhaitent mobiliser les compétences multiples de notre agent technique M. Joel DUCASSE. Il est donc nécessaire de transférer certaines tâches chronophages assurées aujourd'hui par ce dernier vers un autre agent en la personne de Mme DAUBA. Mme DAUBA a été reçue par les membres de la commission qui lui ont présenté ce transfert de tâches qu'elle a accepté volontiers. Ce transfert nécessite une augmentation de 3 heures hebdomadaire entraînant un coût de 2480 € annuel pour la commune. Cette dépense sera largement rentabilisée par l'internalisation des travaux en régie réalisés par M. DUCASSE en lieu et place de facturations d'entreprises externes. Les élus, à l'unanimité, donnent leur accord de principe pour cette augmentation de 3 heures hebdomadaires qui prendra effet au 1^{er} Janvier 2023.Les démarches seront réalisées auprès du CDG33 et une délibération sera prise dans ce sens lors d'un prochain Conseil Municipal. La commission fera un point de ce changement dans six mois afin d'ajuster si nécessaire le nombre d'heures à affecter.

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS

M. NORMANT rend compte de sa participation à la Commission environnement de la CDC portant sur le PCAET obligatoire pour les EPCI de plus de vingt mille habitants. Le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie ; il définit les actions à mener.

Une de ces actions est la mise en place d'un cadastre solaire accessible sur le site du Pole territorial du Sud Gironde et sur le site de Bieujac dans « infos pratiques et citoyenneté ». Ce cadastre permet de vérifier l'efficacité énergétique des bâtiments et d'éclairer sur les opportunités d'équipement de panneaux solaires.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal évoque la problématique du manque de visibilité des écoliers en cette période hivernale. Certains ne portent pas de gilet réfléchissant et n'adoptent pas les bons usages de circulation piétonne. Cette situation accentue les risques et les élus s'en inquiètent fortement. Des rappels seront faits pour que les parents veillent et interviennent pour sensibiliser les enfants aux bonnes règles de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Rémy MAGOT

Frédéric BIRAC